

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 13 AVRIL 2004, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MADAME,

- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- PATRICK COLLIN, Représentant de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES-ANDRÉ ROY, Municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

**2004-04-01**

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

***IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Session du 09 MARS 2004
4. RENCONTRE AVEC M. MICHEL PROULX, VÉRIFICATEUR
  - 4.1 Présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003
  - 4.2 Nomination du vérificateur pour l'année 2004
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
  - 5.1 CLD
    - 5.1.1 Changement d'un membre au c. a. du CLD
    - 5.1.2 Mandat à l'organisme désigné
    - 5.1.3 Attentes signifiées - municipalités
  - 5.2 Gestion des matières résiduelles :
    - 5.2.1 Collecte sélective
    - 5.2.2 Compostage
  - 5.3 Étude sur la gestion des boues de fosses septiques
  - 5.4 Sécurité incendie
    - 5.4.1 Plans de mise en œuvre des municipalités locales

## 5.4.2 Plan de mise en œuvre de la MRC de Montmagny

- 5.5 Journée Défi-Emploi - Suivi
- 5.6 Administration – Engagement
- 5.7 Ventes pour non-paiement des taxes – Transfert
- 5.8 Halte routière (Reconstruction)
- 5.9 Tronçon Monk
- 5.10 Fibre optique : Avis de motion – Règlement
- 5.11 Gestion des fausses alarmes intrusion
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
  - 6.1 Cours d'eau - Suivi
  - 6.2 Pacte rural
    - 6.2.1 Demande du 3<sup>e</sup> versement
    - 6.2.2 Projets déposés : Centre communautaire Normandie Rabaska
  - 6.3 Transport collectif :
    - 6.3.1 Organisme mandaté
    - 6.3.2 Fréquentation
  - 6.4 Réseau cyclable Chaudière-Appalaches
  - 6.5 Modifications à la réglementation d'urbanisme : Montmagny
  - 6.6 Modification de la zone non agricole : Saint-François
  - 6.7 Foire des villages - Inscription
  - 6.8 Comité consultatif agricole
  - 6.9 Gestion des Oies
    - 6.9.1 Plan de chasse
    - 6.9.2 Terrains de la Ville de Montmagny
    - 6.9.3 Aires de gagnage 2004
  - 6.10 Projet d'harmonisation de la réglementation sur les coupes forestières
  - 6.11 Fête de la Pêche
  - 6.12 Tronçon Monk : Demande d'appui - Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
  - 6.13 Rendez-vous autochtone de Montmagny
  - 6.14 Formation offerte aux secrétaires-trésoriers municipaux
- 7. CORRESPONDANCES:
  - 7.1 Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
  - 7.2 Député Norbert Morin
  - 7.3 Québec municipal
  - 7.4 Ministère du Transports
  - 7.5 Collecte sélective Québec
  - 7.6 CRECA
  - 7.7 SHQ
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes du mois de mars 2004
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
  - 9.1 Sécurité publique
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Congrès FQM 2004 : Région vedette – Chaudière-Appalaches
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**  
**3.1 SESSION DU 9 MARS 2004 (CORRECTION À L'ITEM 6.8)**

2004-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** QUE le procès-verbal de la session du 9 mars 2004 soit adopté tel que rédigé mais avec la correction de l'item 6.8 du procès-verbal de la session du 9 mars 2004 qui doit être abrogé et remplacé par le texte qui suit :

**ARTICLE «6.8 NOMINATION AU COMITÉ PACTE RURAL**

CONSIDÉRANT QU'un siège est présentement vacant au comité de mise en œuvre du pacte rural de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Giroux  
APPUYÉ PAR : M. Marcel Catellier

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE M. Paul-André Roy soit nommé membre du comité de mise en œuvre du pacte rural de la MRC de Montmagny.»

**EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :**

**«6.8 NOMINATION AU COMITÉ PACTE RURAL**

CONSIDÉRANT QU'un siège est présentement vacant au comité de mise en œuvre du pacte rural de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Giroux  
APPUYÉ PAR : M. Marcel Catellier

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE M. **Jacques-André Roy** soit nommé membre du comité de mise en œuvre du pacte rural de la MRC de Montmagny.»

ADOPTÉ.

**4. RENCONTRE AVEC M. MICHEL PROULX, VÉRIFICATEUR**

**4.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2003**

2004-04-03

M. Proulx, comptable agréé de chez Raymond, Chabot, Grant, Thornton, vient présenter le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003. En résumé, l'exercice 2003 a généré des revenus de 1 619 594 \$, incluant une affectation de surplus de 59 698 \$, des dépenses de 1 489 574 \$, ce qui laisse un surplus d'exercice de 130 020 \$.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport financier pour l'année financière 2003.

2004-04-04

**4.2 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. JEAU-CLAUDE CROTEAU

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton soit nommée à titre de vérificateur pour l'année financière 2004.

ADOPTÉ.

**5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

**5.1 CLD**

**5.1.1 CHANGEMENT D'UN MEMBRE AU C.A. DU CLD**

2004-04-05

- CONSIDÉRANT que M. Bruno Cantin a remis sa démission à titre de membre du Conseil d'administration du CLD;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer un nouveau représentant à ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte de cette démission et QUE M. Gaston Caron soit nommé membre du Conseil d'administration au poste de «représentant du milieu de l'éducation».

ADOPTÉ.

**5.1.2 MANDAT À L'ORGANISME DÉSIGNÉ**

2004-04-06

- CONSIDÉRANT que le MRC de Montmagny doit officiellement reconnaître un organisme à assumer le mandat de CLD en vertu de la Loi 34;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

Que le conseil de la MRC de Montmagny reconnaisse l'organisme « CLD de la MRC de Montmagny » déjà existant comme organisme reconnu pour assumer le mandat de Centre locale de développement tel que spécifié dans la Loi 34.

ADOPTÉ.

### **5.1.3 ATTENTES SIGNIFIÉES – MUNICIPALITÉS**

En ce qui concerne les attentes signifiées que la MRC de Montmagny transmettra au CLD, la MRC de Montmagny prévoit les adopter pour au plus tard à la session du mois de mai prochain. D'ici là, on demande aux municipalités locales de transmettre à la MRC les attentes qu'elles ont localement, relativement au CLD, afin de bonifier les attentes que la MRC lui transmettra.

## **5.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **5.2.1 COLLECTE SÉLECTIVE**

Une conférence de presse a eu lieu le 31 mars dernier afin de lancer la campagne de sensibilisation « **Les Rejets vous coûtent doublement cher** ». Les actions suivantes ont été ou seront mises de l'avant au cours des prochains jours/semaines :

- Distribution d'un encart « Les rejets vous coûtent doublement cher »
- Publicité continue dans les médias locaux et régionaux
- Kiosque au « Salon habitation de Montmagny », les 2,3 et 4 avril dernier
- Entrevues à la radio
- Tournée de vérification des bacs roulants avec « Accroche-porte »
- Concours auprès des écoles primaires « Trouver un nom à la police verte » avec une journée plein-air au Parc régional des Appalaches à la classe gagnante

### **DERNIÈRE NOUVELLE DOSSIER DE L'APRÈS...RÉCUPÉRATION**

Les administrateurs de l'Après...Récupération ont tous reçu une « REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE » de l'entreprise Jos G. Deschênes d'un montant de 94 03 \$ intentée devant la Cour Supérieure. L'assureur en responsabilité des administrateur s'est désisté du dossier en allégeant qu'en cas de bris de contrat, la police ne s'applique pas. La Ville de Montmagny a mandaté un procureur pour représenter les 2 représentants de la Ville (et par le fait même les autres administrateurs par procuration). En ce qui concerne la MRC de Montmagny, considérant que M. Hilaire Létourneau siège actuellement sur le c.a. de l'organisme, la requête a été dénoncée à l'assureur en assurance-responsabilité de la MRC de Montmagny.

### **5.2.2 COMPOSTAGE**

La MRC de Montmagny prévoit relancer les activités de compostage en 2004. Actuellement, 50 personnes se sont inscrites et une relance sera effectuée par le biais d'un second communiqué dans les médias locaux et régionaux. Les ateliers de formation sur le compostage sont prévus les 17 et 18 mai prochain. Les participants défrayeront un montant de 20 \$ par composteur, la MRC défrayera environ 30 \$ par composteur (le prix varie selon la quantité achetée).

### **5.3 ÉTUDE SUR LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Le comité de gestion des boues de fosses septiques (le préfet, le préfet adjoint et la directrice générale) a eu une 1<sup>ère</sup> réunion de travail avec la firme BPR suite à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape prévue à l'étude. Suite à cette rencontre, le comité juge important de faire état de la 1<sup>ère</sup> étape de l'étude et demande également aux trois municipalités locales visées dans le scénario 3 de se prononcer sur leur intérêt à être éventuellement un centre de traitement à même leurs étangs d'épuration des eaux usées.

Il est donc convenu qu'une lettre sera expédiée à cet effet aux conseils municipaux des municipalités locales visées par le scénario 3 afin d'obtenir leur position.

### **5.4 SÉCURITÉ INCENDIE**

Le 30 mars dernier, une réunion de travail avec les chefs pompiers des municipalités locales a eu lieu. En résumé, les chefs se sont dits intéressés à travailler ensemble sur des sujets les préoccupant pour l'avancement de la sécurité incendie dans la MRC de Montmagny. La prochaine réunion avec les chefs aura lieu le 27 avril prochain et concernera les programmes de formation disponibles.

#### **5.4.1 PLANS DE MISE EN ŒUVRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES**

Actuellement, quelques plans de mise en œuvre ont été reçus à la MRC mais la plupart des municipalités ont entrepris localement les discussions à ce sujet.

#### **5.4.2 PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA MRC DE MONTMAGNY**

Celui-ci vous sera remis à la session du 13 avril 2004 pour être adopté à la session de mai. Voici un échéancier révisé des prochaines étapes

1. Au plus tard en AVRIL 2004 : Réponses des municipalités locales relativement aux plans de mise en œuvre.
2. SESSION DE MAI 2004 de la MRC: Adoption du projet de schéma par le conseil de la MRC (incluant les diverses cartes, les plans de mise en œuvre des municipalités locales et le plan de mise en œuvre de la MRC).
3. DERNIÈRE SEMAINE DE MAI et 1<sup>ère</sup> SEMAINE DE JUIN : Consultation de la population et des MRC limitrophes.
4. 8 JUIN 2004 : ADOPTION D'UN PROJET FINAL DE SCHÉMA ET TRANSMISSION DU PROJET AU MINISTRE POUR APPROBATION.

### **5.5 JOURNÉE DÉFI-EMPLOI – SUIVI**

#### **5.5.1 LETTRE**

- Accueil : L'accueil des nouveaux résidents (et des employés d'entreprise) a été identifié comme étant une priorité.

Le CLD a préparé des pochettes pour «vendre/vanter» la région et qui seront remises aux entreprises et industries du territoire pour leurs futurs et/ou nouveaux employés.

Quelques municipalités accueillent déjà leurs nouveaux résidents et quelques-unes planifient de le faire à compter de 2004.

- Promotion de la région : Réflexion sur la promotion de la région comme milieu de vie.

### **5.5.2 MARCHE POUR WHIRLPOOL**

Un rassemblement aura lieu le 17 avril prochain à compter de 13h pour entreprendre une marche pour manifester relativement à la fermeture prochaine de l'entreprise « Whirlpool ».

**2004-04-07**

### **5.6 ADMINISTRATION – ENGAGEMENT**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu vingt (20) candidatures pour le poste de «directrice des ressources financières et à l'administration»;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la candidature de Madame Sylvie Couillard à ce poste de cadre;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny procède à l'engagement de Sylvie Couillard à titre de *Directrice des ressources financières et à l'administration* et que les termes de son engagement soient convenus dans une lettre qui lui sera transmise à cet effet.

ADOPTÉ.

**2004-04-08**

### **5.7 VENTES POUR NON –PAIEMENT DE TAXES – TRANSFERT**

- CONSIDÉRANT les deux (2) immeubles acquis pour non-paiement de taxes par Mme Gabrielle Lachance Cloutier (2 immeubles situés à Ste-Lucie-de-Beaugard : l'un sur lot 29-P et l'autre sur le lot 21-P) lors de la procédure de vente pour non-paiement des taxes tenue le 10 mars 1988.
- CONSIDÉRANT qu'aucun acte notarié de transfert n'aurait été effectué depuis;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer tout document officialisant le transfert des deux (2) immeubles ci-mentionnés dans le préambule de la présente ;



QUE tous les frais relatifs au transfert de propriété de ces deux immeubles soient à la charge de Madame Gabrielle Lachance-Cloutier, et ce, tel que le prévoit le Code municipal.

ADOPTÉ.

2004-04-09

### **5.8 HALTE ROUTIÈRE (RECONSTRUCTION)**

- CONSIDÉRANT QUE l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud a opéré la halte routière de St-Michel-de-Bellechasse, direction est, de juin à septembre 2003;
- CONSIDÉRANT les démarches effectuées par les divers intervenants du milieu dans le dossier de la halte routière;
- CONSIDÉRANT QUE plus de 9000 touristes y ont été accueillis et informés en 2003, que l'expérience s'est avérée positive et que c'est toute la région de la Côte-du-Sud qui bénéficie de ce point d'informations touristique;
- CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud désirent poursuivre l'accueil touristique à cet endroit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE JEAN

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud dans ses démarches et que l'on demande à la Ministre déléguée aux Transports, Madame Julie Boulet, que soit aménagée une halte routière à St-Michel-de-Bellechasse, direction Est.

ADOPTÉ.

2004-04-10

### **5.9 TRONÇON MONK**

Suite à l'entente signée avec le Ministère des Transports pour l'utilisation du tronçon Monk par les 5 MRC participantes, celles-ci doivent assumer les taxes municipales et scolaires.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PATRICK COLLIN  
APPUYÉ PAR : ROSARIO BOSSÉ

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny, dans le cadre de cette entente, assume les taxes municipales 2004 pour un montant totale de 818,04 \$ (217 \$ à la municipalité de Ste-Apolline, 271,04 \$ à la municipalité de Ste-Euphémie et 330 \$ à la municipalité de Notre Dame-du-Rosaire).

ADOPTÉ.

### **5.10 FIBRE OPTIQUE : AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT**

Actuellement, les MRC sont toujours et encore en attente de la décision positive du CRTC.

La MRC avait reçu, en 2003, une confirmation de subvention pour une somme de 448 548 \$ dans le cadre du programme « Villages

branchés ». Cependant, les 3 MRC portées au projet ont été avisées que la subvention serait versée sur 10 ans, **capital et intérêts remboursés annuellement.**

À cet effet, il serait nécessaire de faire un règlement d'emprunt pour financer le projet, notamment la subvention à recevoir, sur 10 ans, dans le cadre du programme «Villages branchés».

***Je, M. Émile Tanguay, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement d'emprunt no. 2004-25 autorisant une dépense de 674 955 \$ et un emprunt de 448 548 \$ dans le cadre du programme « Villages branchés », sera adopté lors d'une session subséquente. Ce règlement a pour objectif de financer, sur 10 ans, une subvention confirmée dans le cadre de programme « Villages Branchés ».***

2004-04-11

#### **5.11 GESTION DES FAUSSES ALARMES INTRUSION**

- CONSIDÉRANT QUE la SQ doit se déplacer pour les alarmes «intrusion». Actuellement, aucun suivi n'est assuré pour les fausses alarmes à répétition qui diminuent la disponibilité de la SQ pour d'autres actions.
- CONSIDÉRANT QUE l'on désire mettre en place un système de gestion administrative des alarmes intrusion au niveau de la MRC pour les municipalités rurales;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny soit autorisée à effectuer la gestion administrative des fausses alarmes intrusion transmises par la SQ relativement aux municipalités rurales en ce qui concerne les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> avis aux citoyens (avec copie conforme à la municipalité concernée);

QUE la municipalité locale soit toutefois l'autorité responsable de l'émission de constat à cet effet ,tel que le prévoit son règlement, en cas de récidence (plus de 2 fausses alarmes) du contrevenant.

ADOPTÉ.

### **6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **6.1 COURS D'EAU – SUIVI**

L'état d'avancement du dossier de Berthier-sur-Mer est présenté aux membres du conseil. La prochaine démarche consiste à rencontrer les propriétaires limitrophes au cours d'eau et à identifier le type de travaux à réaliser sur une des propriétés.

Une demande d'offre de service sera effectuée aussi pour le dossier de Sainte-Apolline sur la propriété de M. Serge Lapointe.

## 6.2 PACTE RURAL

2004-04-12

### 6.2.1 DEMANDE DU 3<sup>E</sup> VERSEMENT

La MRC de Montmagny a adopté un rapport d'activités réalisées dans le cadre du Pacte rural accepté en novembre dernier. La résolution demandait le versement de la deuxième tranche.

Considérant que la MRC de Montmagny a réalisé son rapport d'activités dans le cadre du Pacte rural;

Considérant que la MRC de Montmagny peut obtenir le versement de la troisième année sur présentation de ce rapport;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES COUTURE  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

Que la MRC de Montmagny confirme au Ministère du développement économique régional, l'adoption par la MRC de l'ensemble du rapport des activités réalisées dans le cadre du pacte rural en 2003 et demande le versement de l'aide financière de la troisième année considérant que le rapport d'activités complet a été adopté par la MRC de Montmagny et envoyé au Ministère du développement économique.

ADOPTÉ.

2004-04-13

### 6.2.2 PROJETS DÉPOSÉS : CENTRE COMMUNAUTAIRE NORMANDIE RABASKA

Le Comité de mise en œuvre recommande d'accepter les demandes d'aide financière présentée dans le cadre du Pacte rural pour les projets d'aires de jeux au centre communautaire Normandie à Montmagny et de Rabaska à Sainte-Lucie-de-Beauregard.

#### **CENTRE COMMUNAUTAIRE NORMANDIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny verse au centre communautaire Normandie une contribution financière de l'ordre de 20 711.22\$ représentant 80% du budget total du projet d'aménagement d'aires de jeux au centre communautaire Normandie.

#### **RABASKA**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny verse au comité de

développement économique de Sainte-Lucie-de-Beauregard une contribution financière de l'ordre de 4 800\$ représentant 80% du budget total du projet d'aménagement d'achat et de mise en opération d'un nouveau produit, le RABASKA, sur la rivière Noire Nord-Ouest dans le Parc régional des Appalaches.

ADOPTÉ.

### **6.3 TRANSPORT COLLECTIF**

#### **6.3.1 ORGANISME MANDATÉ**

Afin d'assurer un service aux citoyens en transport sur la route tel que le demande le Conseil des maires, il serait souhaitable que la Corporation à but non lucratif du Transport collectif de la MRC de Montmagny s'associe à un organisme du milieu pour optimiser la gestion du service (prise d'appels, matériel informatique, comptabilité, statistiques, etc.).

Actuellement, deux organismes ont été rencontrés et un certain intérêt a été formulé de leur part.

La COOP de services à domicile évalue l'opportunité ainsi que l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud. Cette association avec un organisme permettrait de fournir sur une base régulière près du deux tiers du budget en transport d'appoint (taxis et mini-bus), ce qui représenterait un des taux les plus élevés au Québec en offre de service de transport d'appoint à la population.

#### **6.3.2 FRÉQUENTATION**

Un sommaire des activités 2003 a été remis au conseil. On peut constater, que le service connaît une évolution intéressante. À noter, le service a été offert sur une base de un à trois jours/semaine de la dernière semaine de juillet jusqu'au début décembre. En 2004, le service a repris à la fin janvier. L'expérience de transport associée au loisir sera reprise 3 jours par semaine les mardi, mercredi et jeudi, du 29 juin au 20 août 2004.

A date, pour 2004, la fréquentation estimée et les coûts de transport respectent les objectifs établis (2 500 usagers et 31 000 \$ de transport d'appoint par autobus et taxis).

### **6.4 RÉSEAU CYCLABLE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

L'adoption de deux résolutions est demandée par «Le réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches». Le coordonnateur à l'aménagement de la MRC et la directrice de l'Office du Tourisme ont participé à des réunions du comité et la directrice de l'OTCS assiste régulièrement aux réunions du comité.

#### **6.4.1 Reconnaissance de la table «Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches» comme lieu de concertation régional en matière de cyclotourisme.**

ATTENDU qu'il existe dans la région plusieurs voies cyclables locales;

ATTENDU que ces voies sont en opération ou le seront dans les mois et les années à venir;

ATTENDU que chacune des organisations à la tête de ces voies cyclables a pour objectif l'amélioration de son produit pour la satisfaction de ses usagers;

ATTENDU que chacune des organisations à la tête de ces voies cyclables a également comme objectif l'augmentation du nombre de cyclotouristes et par le fait même l'augmentation des retombées économiques liées à cette industrie;

ATTENDU que chacune des organisations détient ou détiendra une expertise propre;

ATTENDU qu'il y a lieu de partager ces expertises dans un objectif de développement qualitatif du Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que la pratique du cyclisme local et du cyclotourisme est en essor constant dans la majorité des régions du Québec dont Chaudière-Appalaches;

ATTENDU qu'à l'échelle du Québec, l'industrie du cyclisme et du cyclotourisme représente des millions de dollars en retombée économique;

ATTENDU que la région Chaudière-Appalaches semble détenir tous les ingrédients pour s'approprier une part de ce marché;

ATTENDU que dans cette perspective de développement de l'industrie cyclotouristique dans la région Chaudière-Appalaches, il y a lieu d'unir les efforts de tous afin de favoriser une meilleure pénétration du marché;

ATTENDU que dans ces perspectives de développement du Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches, il y a lieu d'explorer les possibilités d'uniformisation du produit vélo dans la région tout en préservant les identités locales;

ATTENDU qu'une telle organisation du Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches favorisera l'attachement de la population à un produit régional voire à un territoire;

ATTENDU que la majorité des intervenants vélo de la région Chaudière-Appalaches ont exprimé leur désir de se concerter dans ces perspectives lors de rencontres de consultation;

**2004-04-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

De reconnaître le Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches comme lieu de concertation privilégié en matière de cyclotourisme.

QU'il est également résolu de reconnaître la pertinence d'une telle organisation de concertation dans le but non limitatif de ce qui suit :

D'initier certains projets collectifs de concertation en fonction et dans le respect des besoins de chacun;

D'échanger, de consulter et de partager de l'information technique et de gestion devant servir à l'amélioration (servie, accueil, entretien du réseau existant) des voies cyclables locales dans chaque secteur de la région Chaudière-Appalaches;

De sensibiliser les municipalités, les Municipalités régionales de comté, la Conférence régionale des élus (CRÉ) et autres organismes décisionnels quant à l'importance de l'amélioration du Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches et des retombées socioéconomiques de telles améliorations;

D'appuyer moralement les bâtisseurs de voies cyclables (structure);

De contribuer à la création de l'image du réseau cyclable en Chaudière-Appalaches incluant chaque réseau local du nord au sud et de l'ouest à l'est;

D'œuvrer à la reconnaissance du Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches comme produit touristique de premier plan pour la région;

De travailler en concertation à la promotion du Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches et à celui de chaque réseau local;

De représenter la région auprès des organismes nationaux et régionaux de développement du vélo dont l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ);

D'œuvrer en collaboration et en complémentarité avec les organismes touristiques et politiques pour le développement de l'industrie cyclotouristique de la région.

ADOPTÉ.

#### **6.4.2 Adoption du concept d'affichage pour le réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches.**

ATTENDU que la MRC de Montmagny a le pouvoir de légiférer en matière de signalisation sur la section en site propre de son réseau;

ATTENDU que le Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches s'est donné le mandat d'arriver à un consensus sur un concept d'affichage englobant pour la région;

ATTENDU que le Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches désire proposer aux différents réseaux locaux un concept d'affichage englobant mais respectueux des identifications locales;

ATTENDU que le Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches a demandé conseil à une firme de communication-marketing;

ATTENDU que la proposition répond aux attentes du Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches et que ce concept fait consensus;

ATTENDU que le Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches recommande que ce concept soit utilisé lors de l'installation de panneaux de «bienvenue» à l'entrée et à la sortie de chaque réseau local;

**2004-04-15**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

D'adopter le concept d'affichage proposé par le Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches comme signature officielle du Réseau cyclable de la Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ.

## **6.5 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME :**

### **6.5.1 VILLE DE MONTMAGNY - MODIFICATION AFIN DE PERMETTRE l'usage équipement public communautaire dans la zone IcM-3**

**2004-04-16**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour la modification du règlement de zonage de la municipalité de Montmagny afin d'intégrer aux usages permis du bâtiment principal, pour la zone, l'usage «équipement public communautaire» dans la zone IcM-3 tel que proposé dans le premier projet de modification de zonage, et ce, conditionnellement à ce qu'il soit ultérieurement adopté sans modification.

ADOPTÉ.

### **6.5.2 VILLE DE MONTMAGNY - MODIFICATION AFIN DE PERMETTRE l'usage équipement public communautaire dans la zone Cc-23**

**2004-04-17**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour la modification du règlement de zonage de la municipalité de Montmagny afin d'intégrer aux usages permis du bâtiment principal, pour la zone, l'usage «usage équipement public communautaire» dans la zone Cc-23 tel que proposé dans le premier projet de modification de zonage, et ce,

conditionnellement à ce qu'il soit ultérieurement adopté sans modification.

ADOPTÉ.

2004-04-18

**6.6 MODIFICATION DE LA ZONE NON AGRICOLE : SAINT-FRANÇOIS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande d'exclusion de la zone agricole du lot 7c du rang I du Canton d'Armagh situé dans la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un avis de conformité au schéma d'aménagement pour cette exclusion.

ADOPTÉ.

**6.7 FOIRE DES VILLAGES – INSCRIPTION (4, 5 ET 6 FÉVRIER 2005)**

Des MRC de Chaudière-Appalaches participeront à la Foire des villages par sous-région, les trois Beauce, La Côte du-Sud et peut-être Lotbinière.

Suite à l'évaluation des besoins de la clientèle lors de la tenue de l'événement l'an dernier, l'information proposée aux visiteurs doit toucher cinq domaines:

1. Les maisons et logements disponibles (avec coût)
2. Les emplois disponibles
3. Les activités à faire et les services présents sur le territoire
4. Le coût de la vie dans la région
5. Les incitatifs à s'établir

Pour ce faire, il faut :

1. Établir une politique d'incitatif pour le territoire
2. Réaliser un petit document de présentation avec un genre de slogan  
**Ex: «Je choisis la MRC de Montmagny pour y vivre»**
3. Réserver notre place à la Foire des villages ( 2 250 \$ pour un kiosque)
4. Concevoir un kiosque

Considérant la possibilité pour la MRC de Montmagny de participer à la foire des Villages.

Considérant que le coût de location d'un kiosque est présentement de 2250\$.

2004-04-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE



***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny réserve un kiosque afin de participer à la foire des villages, en février 2005 et qu'elle autorise la directrice générale à réserver un emplacement à cette fin.

ADOPTÉ.

**6.8 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Une formation des membres des comités consultatifs agricoles organisée par l'UPA de la Côte-du-Sud a eu lieu le 13 avril 2004. Des représentants de l'UPA étaient présents mais les représentants non agriculteurs du CCA de la MRC de Montmagny n'ont pu assister à la formation en raison de conflits d'horaire.

La prochaine réunion du CCA aura lieu le 21 avril à 13h15, à la MRC.

**6.9 GESTION DES OIES**

**6.9.1 PLAN DE CHASSE**

**2004-04-20**

Une réunion du comité d'étude du plan de gestion de la chasse a eu lieu, le 6 avril 2004. A cette réunion étaient présents plusieurs intervenants régionaux concernés par la gestion de l'oie des neiges. Unanimement, les membres du comité appuient la proposition de la FAPAQ de confirmer la ZIC (zone d'interdiction de chasse) de Cap-Saint-Ignace et de ne pas y modifier le refuge et de transformer le refuge de Montmagny en ZIC incorporée dans le territoire de la ZEC de l'Oie Blanche.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny appuie la FAPAQ dans ses démarches afin de confirmer le caractère officiel de la ZIC de Cap-Saint-Ignace et de transformer le refuge de Montmagny en zone d'interdiction de chasse (ZIC) comprise dans le territoire de la ZEC de Montmagny.

ADOPTÉ.

**6.9.2 TERRAINS DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

**2004-04-21**

Une partie du budget alloué à la gestion des oies devrait être réservée à l'aménagement des terrains de la Ville de Montmagny pour attirer les oies à proximité des aménagements de Canards illimités.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny demande au CLD de verser à la SACOMM, une aide financière de 500\$ provenant du budget des projets régionaux afin de préparer à l'automne 2004 le terrain situé à proximité des aménagements de Canards illimités pour améliorer le site comme aire de gagnage.

ADOPTÉ.

### **6.9.3 AIRES DE GAGNAGE 2004**

Le 6 avril, le coordonnateur à l'aménagement a eu la confirmation du Service canadien de la Faune, de son implication dans le projet d'aires de gagnage pour 2004. M. Bruno Nicol fait les démarches afin d'obtenir l'engagement des producteurs agricoles.

**2004-04-22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny autorise le Préfet à signer au nom de l'organisme, les protocoles d'entente avec le service canadien de la faune (Environnement Canada) et les producteurs agricoles participant au projet d'aires de gagnage.

QUE la MRC de Montmagny demande au CLD de verser un montant d'au plus 500\$ à titre de projet régional de gestion des oies sur présentation de factures par la COOP agricole pour les coûts de semences vertes excédant 2000\$.

ADOPTÉ.

### **6.9.4 PROJET DE DESCENTE DE MISE À L'EAU À L'ISLE AUX GRUES**

CONSIDÉRANT QU'un important projet de descente de mise à l'eau est prévu dans la partie nord-ouest de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues;

Considérant que ce projet permettra un accès sécuritaire à des lieux de chasse à l'Oie des Neiges ainsi qu'aux utilisateurs de petites embarcations sur le fleuve;

Considérant que la FAPAQ entend investir d'importantes sommes dans la réalisation de ce projet;

**2004-04-23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny demande au CLD de verser une aide de 1000\$ au promoteur du projet d'aménagement d'une descente de mise à l'eau à L'Isle aux Grues et ce, à titre de contribution du milieu pour la gestion des oies et l'aménagement d'un accès sécuritaire pour accéder au fleuve.

ADOPTÉ.

### **6.10 PROJET D'HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES COUPES FORESTIÈRES**

**2004-04-24**

Le Comité de suivi sur l'harmonisation des coupes forestières propose aux Conseils des MRC de formuler une demande d'implication financière à l'agence pour terminer l'année 2004, soit jusqu'en décembre, à raison d'une contribution de 7 500 \$.

Par la suite, les MRC pourraient assumer seules le rôle d'application de la réglementation tout en maintenant un lien avec l'agence.

En 2004, la MRC a relié l'attribution de son aide financière pour le loyer à celle de la participation de l'agence au projet pour 2004.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny demande aux représentants du monde municipal siégeant au sein de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches de recommander une implication financière de 7 500\$ au projet de gestion des coupes forestières pour l'année 2004.

ADOPTÉ.

#### PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT AUX PRODUCTEURS DE BLEUETS

M. Yoland Bédard a rencontré les producteurs de bleuets qui étaient inquiets de certains articles du règlement sur la protection des boisés privés. M. Bédard a tenté de rassurer les producteurs de bleuets que le règlement ne les empêcherait pas de développer leur bleuetière. Toutefois, les producteurs de bleuets devront le faire par étape afin de prouver le sérieux des projets.

Considérant que présentement il n'est pas exigé autant de documents pour l'aménagement d'une bleuetière que pour un champs agricole, lors d'une prochaine modification au sujet de la preuve de potentiel du terrain pour la production de bleuets, il pourrait être spécifié qu'un avis d'un agronome compétent en la matière suffit comme preuve du potentiel pour la production du bleuet.

Les représentants des producteurs de bleuets ont demandé une rencontre avec les élus pour faire leurs commentaires sur le règlement et leurs besoins.

M. Réal Bolduc, M. Pierre Thibaudeau, M. Marcel Catellier, M. Louis Lachance et M. Émile Tanguay sont proposés afin de rencontrer les représentants des producteurs de bleuets au cours des deux prochaines semaines.

#### **6.11 FÊTE DE LA PÊCHE**

La Société de la Faune et des Parcs a accepté le dépôt de la demande de la MRC pour le projet de la Fête de la pêche. Le budget est semble-il moindre cette année. La réponse sur l'attribution de l'aide financière est à venir.

#### **6.12 TRONÇON MONK : DEMANDE D'APPUI – PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

La Société du Parc linéaire Monk demande un appui pour un projet présenté par l'organisme dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Le projet

présenté semble conforme aux objectifs du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II.

La MRC a déjà appuyé le projet du Parc régional des Appalaches (PRA) dans le cadre du même programme et a reconnu la priorité du projet du PRA.

### **APPUI AU PROJET DU PARC LINÉAIRE MONK**

Considérant que la société du Parc linéaire Monk a demandé un appui de la MRC de Montmagny en ce qui a trait à sa demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II.

Considérant que la MRC de Montmagny a déjà appuyé et priorisé le projet du Parc régional des Appalaches dans le cadre de ce même programme.

**2004-04-25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES COUTURE  
APPUYÉ PAR : M. PATRICK COLLIN

### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet présenté par la société du Parc linéaire Monk dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II.

QUE la MRC de Montmagny réitère la priorité no 1 au projet du Parc régional des Appalaches dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et la priorité no 2 au projet du Parc linéaire Monk.

ADOPTÉ.

### **6.13 RENDEZ-VOUS AUTOCHTONE DE MONTMAGNY**

Un projet touristique portant sur la tenue d'un Rendez-vous autochtone à Montmagny le 9, 10 et 11 juillet 2004. La demande déposée à la MRC est de 1000 \$.

Afin d'évaluer la pertinence d'une implication financière de la MRC et la valeur de celle-ci, une analyse rapide du projet est réalisée afin d'évaluer si le projet correspond aux critères d'implication de la MRC dans des projets régionaux (notoriété, force et particularités du milieu, originalité, nombre de municipalités de la MRC concernées, etc.) et au budget prévu.

Considérant le résultat de cette analyse, le conseil de la MRC de Montmagny ne peut contribuer financièrement au projet «Rendez-vous autochtone» présenté par la SACOMM malgré l'importance qu'il attribue à cette initiative.

### **6.14 FORMATION OFFERTE AUX SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS MUNICIPAUX**

M. Jean-Marc Audet, propose une formation aux secrétaires-trésoriers afin d'adapter les communications des municipalités aux besoins des citoyens ayant des problèmes de lecture de document.

Les documents concernant la formation offerte est présenté et la formation est admissible au 1% de formation. Des membres du

conseil des maires encouragent leurs collègues à apporter une attention spéciale à cette invitation.

**6.15 UPA – DEMANDE DE COMMANDITE : JOURNÉE «PORTES OUVERTES»**

Après une analyse de la demande d'aide financière pour le projet «portes ouvertes» et considérant la politique d'implication financière pour les projets réalisés sur le territoire, le conseil de la MRC de Montmagny réalise qu'il ne peut contribuer financièrement au projet «portes ouvertes» présenté par l'UPA de la Côte-du-Sud malgré l'importance qu'il lui attribue.

**7. CORRESPONDANCES**

**7.1 FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY – 12<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF ANNUEL**

2004-04-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU  
APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny participe au 12<sup>e</sup> tournoi de golf annuel au coût de \$ 150 et que M. Pierre Lachance, préfet, soit le représentant de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

**7.2 DÉPUTÉ NORBERT MORIN**

Confirmation par M. Norbert Morin, député, d'une subvention additionnelle de 2 500 \$ pour le projet-pilote coupes forestières abusives.

**7.3 QUÉBEC MUNICIPAL**

2004-04-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny renouvelle son adhésion à Québec municipal pour l'année 2004 au coût de 575,13 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ.

**7.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

2004-04-28

Lettre réponse suite à la transmission d'une lettre relative à l'entretien de la Route 283 (engagement à ce que les critères soient améliorés?).

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PATRICK COLLIN  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny réitère sa demande auprès du Ministère des Transports afin que les critères d'entretien hivernal de la Route 283 soient améliorés pour la prochaine saison.

ADOPTÉ.

**7.5 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC**

Réception d'un 2<sup>e</sup> versement au montant de 8 023,86 \$ (solde à recevoir de 72 214,74 \$).

**7.6 CRÉCA**

2004-04-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny procède au renouvellement de son adhésion au CRECA pour l'année 2004-2005 au coût de 200 \$.

ADOPTÉ.

**7.7 SHQ**

Lettre-réponse suite à notre 2e demande de hausser le plafond des bâtiments admissibles à 55 000 \$. Aucun engagement pour le moment.

**8. FINANCES**

**8.1 COMPTES DU MOIS DE MARS 2004**

2004-04-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU:**

QUE la liste des comptes du mois de mars 2004 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
C240108	963.02	RACINE DANIEL
C240109	53.20	PILOTE NICOLAS
C240110	58.41	FORTIN MYRIAM
C240111	266.85	BÉDARD YOLAND
C240112	105.65	GAGNON RÉJEAN
C240113	89.90	ROY JACQUES-ANDRÉ
C240114	6292.11	REVENU Canada
C240115	10740.39	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
C240116	1027.76	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C240117	1091.60	SSQ – VIE
C240118	160.00	LA CAPITALE – GESTION FINANCIÈRE
C240119	185.90	COMM. ADM. DE RÉGIME DE RETRAITE ET
C240120	430.31	MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-GRUES
C240121	862.69	SYCARE INC.
C240122	2038.58	MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
C240123	769.86	MUNICIPALITÉ DE ST-JUST-DE-BRETENIÈRES
C240124	196.14	MUNICIPALITÉ DE LAC-FRONTIÈRE
C240125	288.69	MUNICIPALITÉ DE
C240126	911.85	MUNICIPALITÉ DE ST-FABIEN-DE-

		PANET
C240127	266.84	MUNICIPALITÉ DE
C240128	702.56	MUNICIPALITÉ DE
C240129	998.04	MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL-DE-MONTMINY
C240130	478.57	MUNICIPALITÉ DE
C240131	51.47	MICROPLUS ET DUMOULIN MONTMAGNY
C240132	3487.72	MUNICIPALITÉ DE CAP-ST-IGNACE
C240133	1216.00	MUNICIPALITÉ DE
C240134	2255.37	MUNICIPALITÉ DE
C240135	89.19	LE PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)
M240136	9459.92	APRÈS...RÉCUPÉRATION
M240137	2315.68	APRÈS...RÉCUPÉRATION
C240138	110.98	LABRECQUE NANCY
C240139	3.50	BLAIS GAÉTAN
C240140	37.26	GOULET JOCELYN
C240141	3.50	SIMONEAU DANIE
C240142	76.30	PILOTE NICOLAS
C240143	63.20	FRANCK ALAIN
C240144	149.36	BÉDARD YOLAND
C240145	68.23	FORTIN MYRIAM
C240146	54.50	GAGNON RÉJEAN
C240147	861.43	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C240148	.43	TÉLUS QUÉBEC
C240149	1762.33	GROUPE CASA
C240150	80.00	LA CAPITALE – GESTION FINANCIÈRE
C240151	87.63	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.
C240152	69.02	COOPÉRATIVE JOURNAL L'OIE BLANCHE
C240153	107.83	MONTMAGNY AIR SERVICE INC.
C240154	50.00	CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY
C240155	190.94	MICROPLUS ET DUMOULIN MONTMAGNY
C240156	330.48	MUNICIPALITÉ DE CAP-ST-IGNACE
C240157	225.00	ASSOCIATION TOURISTIQUE
C240158	494.60	GESTION FAFARD
C240159	200.00	FONDATION DES MALADIES DU CŒUR
C240160	225.92	FORTIN MYRIAM
C240161	523.66	BÉDARD YOLAND
C240162	127.80	GAGNON RÉJEAN
C240163	100.38	BOSSÉ ROSARIO
C240164	329.55	CATELLIER MARCEL
C240165	3978.87	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C240166	479.41	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C240167	182.13	À LA RIVE INC.
C240168	138.75	TÉLUS MOBILITÉ
C240169	2300.50	TÉLÉ-RECHARGE
C240170	3845.30	COMMISSION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU		
C240171	43.13	CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY
C240172	474.00	MUNICIPALITÉ DE ST-JUST-DE-BRETENIÈRES
C240173	2800.00	MUNICIPALITÉ DE
C240174	440.00	MUNICIPALITÉ DE
C240175	1120.57	INFOTECH
C240176	396.04	CCL (FORMULES D'AFFAIRES)
C240177	480.00	BUREAU D'AIDE VICTIMES D'ACTES

		CRIMINELS
C240178	5903.00	TÉLÉMÉTRIE CHAUDIÈRE-APPALACHES
C240179	72.81	LABRECQUE NANCY
C240180	183.55	GOULET JOCELYN
C240181	170.00	PILOTE NICOLAS
C240182	14.00	FORTIN MYRIAM
C240183	60.20	FRANCK ALAIN
C240184	451.91	BÉDARD YOLAND
C240185	364.35	GAGNON RÉJEAN
C240186	301.30	LAPIERRE ANDRÉ
C240187	555.48	LACHANCE PIERRE
C240188	134.68	ROY JACQUES-ANDRÉ
C240189	189.00	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE
C240190	3242.44	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C240191	397.47	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C240192	579.70	TÉLUS QUÉBEC
C240193	8167.90	REVENU-Canada
C240194	13760.65	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
C240195	1284.70	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C240196	1364.50	SSQ – VIE
C240197	16.68	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
C240198	80.00	LA CAPITALE – GESTION FINANCIÈRE
C240199	107.24	COMM. ADM. DE RÉGIME DE RETRAITE ET
C240200	174.84	COOPÉRATIVE DU JOURNAL DE L'OIE BLANCHE
C240201	3916.97	MUNICIPALITÉ DE ST-FABIEN-DE-PANET
C240202	158.73	MICROPLUS ET DUMOULIN MONTMAGNY
C240203	150.00	FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY
C240204	257.58	CONEX SYSTÈME DE BUREAU INC.
C240205	99.75	LA PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)
C240206	12.67	INFOTECH
C240207	486.86	CCL (FORMULES D'AFFAIRES)
C240208	82.76	AUBERGE LA BELLE ÉPOQUE INN
C240209	60.00	RURALYS FORUM PAYSAGES
C240210	65.00	FONDATION HÉRITAGE MONTMAGNY
C240211	50.00	CANARDS ILLIMITÉS MONTMAGNY
C240212	6901.50	BPR
C240213	6140.00	CONSEIL ÉCONO
M240214	9724.60	APRÈS...RÉCUPÉRATION
M240215	1217.39	CORPORATION DE FINANCEMENT ONSET
<b>TOTAL :</b>		<b>142 067.01 \$</b>

ADOPTÉ.

#### **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées



par les comptes mentionnés plus haut au montant de  
142 067.01 \$.

---

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le président du CSP fait un résumé d'une rencontre tenue avec le commandant de la SQ du district de Québec le 30 mars 2004.

**10. VARIA OUVERT**

**10.1 CONGRÈS FQM 2004 : RÉGION VEDETTE – CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Ce sujet sera discuté lors de la prochaine rencontre des préfets de Chaudière-Appalaches.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2004-04-31**

***IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT  
LEVÉE À 21h30.

ADOPTÉ.

---

Pierre Lachance, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén.

---